L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 17 JUIN 1888.

PETITES ANNONCES.

OUVERTURES nettoyées par le procédé du ramfre.—Larrieu & Maudru.—Etablissement de lavage et de dégraissage à vapeur 56 Bienville, 124 1/2 rue Peydras et 64 Royale.
17 juin—1f

A. B. Phillips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $60,000.
29 déc—1m

DEMANDES.

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense, un grand établissement. S'adresser à "Perrier," 126 rue St. Mary, N. O. 10juin—1m

Avis de présentation de Bills.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, }
Hôtel de Ville, 9 juin, 1888. }

Conformément à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné, qu'une demande sera faite à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour la rappel de la loi 14 de 1877, et pour la remplacer par une loi qui sera conforme pour les ordonnances actuelles de la ville de la Nouvelle-Orléans, réglementant l'industrie des viandes.

JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.
10 juin—5 f. en 30 j.

AVIS—Je donne par les présentes avis que je, soussigné, Greffier de la Cour de l'Etat de la Louisiane pour obtenir le paiement de mes honoraires comme sténographe dans l'affaire de l'Etat, par le procureur général, contre le juge Lynch, No. 9,846, Cour Suprême de la Louisiane
ARTHUR McGUIRK.
3 juin—3f en 1 m

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Générale de l'Etat, pour obtenir l'autorisation de poursuivre l'Etat, et de la Législature de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, pour paiement de ce que l'Etat doit au sonssigné.
WM. DURBRIDGE.
29mai—5f en 30 j.

AVIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter une loi pourvoyant à la vente et moyens de drainer, de la Nouvelle-Orléans, et créant un Bureau dans ce but; Bureau qui sera revêtu du pouvoir d'imposer un grand nombre de taxes pour l'objet indiqués. La nouvelle loi abrogera toutes les anciennes qui seront en conflit avec elle.
29 mai—7f en 30 j

AVIS est par le présent donné qu'il sera fait application à la Législature d'Etat de 1888 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.
JOHN McDOUGALL,
30 mai—7f en 30 j Agent.

AVIS—Application sera faite à la Législature, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, pour le rajeunissement de marchandises prises pour l'usage de l'Etat.
19mai—5f en 30 jrs

Mairie de la Nouvelle-Orléans, }
Hôtel de Ville, 9 mai, 1888. }

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que la Ville de la Nouvelle-Orléans s'adressera à l'Assemblée Générale de la Louisiane, pour obtenir l'adopt on d'une loi qui fasse en sorte à ladite ville dans l'intérêt du drainage public, des terres avoisinantes, propriété de ses citoyens, dans les limites municipales, salaires pour taxes.
JOS. A. SHAKESPEARE, Maire.
18 mai—5 f. en 30 j.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Duncan F. Kenner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,464—Division B.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William B. Kenner et de Joseph L. Brent tous deux exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juin—13 17 23

Succession de Pierre Macon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,726—Division D.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Chas F. Weisz, exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 juin—15 20 24

Succession de E. B. Jennings.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,181—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par W. E. Lawrence, W. A. Gordon et E. H. Corkery, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14juin—14,19,23.

Succession de Spencer Rous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,338—Division E.
Attendu que Emma Bray Rous a présenté sa requête à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Spencer Rous, décédé intestat; et attendu que le pétitionnaire donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier
15 juin—15 20 23

Succession de John P. Barnard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,939—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William J. Maltby, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12juin—12,16,21

Succession de Richebourg St. Bienyenu vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,836—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jean Baptiste Bienvenu, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 juin—8 12 17

Succession de Charles Reiffersochetd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23,696—Division B.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Favanne, syndic des créanciers de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 juin—8 12 17

Succession de Charles Reiffersochetd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 23,696—Division B.
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Favanne, syndic des créanciers de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 juin—8 12 17

L'ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.
L. S. L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 de cette année.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi annuellement (Juin et Décembre) et les mois simples de chaque année ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Grand Tirage Mensuel,
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 10 JUILLET 1888.
GROS LOT:
$300,000
100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.
LISTE DES LOTS:
1 Lot de...$300,000, soit $300,000
1 Lot de... 100,000,... 100,000
1 Lot de... 50,000,... 50,000
1 Lot de... 25,000,... 25,000
2 Lots de... 10,000,... 20,000
5 Lots de... 5,000,... 25,000
25 Lots de... 1,000,... 25,000
100 Lots de... 500,... 50,000
200 Lots de... 300,... 60,000
500 Lots de... 200,... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION:
100 Lots de $500, soit.....$50,000
100 Lots de $300, ... 30,000
100 Lots de $200, ... 20,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit.....$99,900
999 Lots de $100, ... 99,900
3,124 Lots se montant à....$1,054,800
NOTE.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots et leurs deux demi-billets diffèrent de un même que ceux des billets gagnant le gros lot.
Pour les Clubs on toute autre information désirée en consignant. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou chèque de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Référence aux Banques correspondantes à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.
RAPPELEZ-VOUS que la présence des plus grands Beauregard et Early, qui sont chargés de tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir la manière qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, reconnue par les tribunaux les plus élevés. D'ici-vous dans douzaine de jours, nous donnons

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de ménage, d'literie, glaces d'armoire, de lits, d'outils, d'une manière, d'articles de pêcheur, de substances chimiques, etc.

The Diamond Match Co. vs. Geo. W. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,340—Division C.
En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, le LUNDI, 25 juin 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un assortiment de meubles de ménage de valeur, comprenant des matelas, des commodes, draps, oreillers, couvertures, nattes, assortiments, cannes, etc.

1 monire de dame—un REEL en argent massif pour pêcheur et autres articles pour pêcheur, etc.

24 volumes et un lot de mappes, une longuette d'opéra, etc.

Un vaste assortiment de outils de charpentier, 1 banc de travail, 1 boite de substances chimiques, etc.

4 paquets d'instruments de photographe et divers autres articles.

Le tout selon un inventaire enregistré en mon bureau.

Relai dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 juin—14 19 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de la paroisse d'Orléans d'un intérêt de valeur dans la fabrique à vapeur Enterprise pour la manufact re de persiennes, portes, chassis et cadres de modèle, and que les chantiers de bois, érigée et construc-ance dans les bâtisses dans l'lict borné par les rues Toulouse, St Louis, Basin et Franklin.

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,841—En vertu d'un ordre de vente dans le susdit affaire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, au No. 171 à 181 rue St. Louis coin Franklin, le MARDI, 26 juin 1888, à 11 heures a. m., la propriété décrite ci-dessous sur la susdite affaire, et ainsi qu'il suit, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Trémé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'lict No 236, borne par les rues Dumaine, St-Philippe, Roman et Prieur, désigné comme lot No 21 sur les livres des assesseurs de la Nouvelle-Orléans et comme lot No 1 sur un plan de C. A. de Armas, en 20 juillet 1854, déposé en l'étude de Onésiphore Drouet, ancien notaire, conformément au dit plan, la dite propriété mesure, au pilet arrière, trente-cinq pieds neuf pouces de front sur la rue Dumaine, sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds quatre pouces et six lignes sur le côté le plus rapproché de la rue St-Philippe, et cent soixante-neuf pieds deux pouces et trois lignes sur l'autre côté touchant au lot No 2 et trente-deux pieds huit pouces de largeur dans le fond. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations connues par le No 331 rue Dumaine. Etant la même propriété acquise par Hy. Vivant de Z. Bruneau par acte passé par devant A. Doriac urt, notaire, le 19 janvier 1883, enregistré au Bureau des Transferts, livre 117, folio 84.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5 12 19 26 juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Justine Durel, veuve de Bernard Vergès, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 23,363—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au lieu ci-après décrits, le VENDREDI, 29 juin 1888, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot No 26 rue des Ursulines, tout le contenu du dit lot, contenant un grand assortiment de meubles, literie, etc.

Aussi, un mulet, deux charrettes, un lot de harnais, etc., le tout d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic Provi oire dans l'affaire ci dessus.
12juin—12,16,19,22

AVIS AUX CREANCIERS.

Otte F. Briede vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,211—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Chas F. Weisz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 juin—15 20 24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,014—Division E.

Dans l'affaire de Jean Marie Laporte demandant une monition.

A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique pour taxes, faite dans la Ville de la Nlle-Orléans le 3 avril 1887, par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la Nouvelle-Orléans, pour les taxes imposées par la loi de la législature de l'Etat de la Louisiane, à la session de 1884, loi No 82 approuvée le 4 mars 1884, pour être levée et prélevée sur taxes d'Etat et de ville non payées dues sur les propriétés ci-après décrites pour les années 1877 et 1878, assessées au nom de (inconnu):

Description de la propriété

1° Un certain lot de terre avec les améliorations, et le hangar y érigé, dans le Faubourg de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme le No 5 dans l'lict No 314, borné par les rues Philippe, Rochebleve, St. Philippe et Tonti, le dit lot No 5 mesurant 69 pieds sur la rue St. Philippe, sur une profondeur de 100 pieds;

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Second District de la Ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'lict No 314, borné par les rues Rochebleve, St. Philippe, Ursulines et Tonti, le dit lot No 5 mesurant 106 pieds sur la rue Rochebleve, sur une profondeur de 100 pieds;

Attendu que la ladite vente Jean Marie Laporte est devenu l'acquéreur et l'adjudicataire desdites propriétés, le prix et salaire pour la propriété premièrement décrite étant de cinq dollars, et pour la propriété secondement décrite de vingt un dollars; que le 26 avril 1887, lesdites propriétés ont été transférées audit J. M. Marie Laporte, en vertu de deux actes de vente passés pardevant Alphonse Rabouin, notaire, et enregistrés respectivement en conformité à la loi, au bureau des Aliénations de la paroisse d'Orléans, dans le livre 126, folio 659;

Et, attendu que dans Marie Laporte s'est adressé à cette cour pour une monition en annonce, conformément à la loi et aux sections 2570, 2571, 2572 et 2573 du Code de Pratique prouvée le 10 mars 1870, sous comme les Statuts Révisés de la Louisiane;

Toutes personnes intéressées qui ont à faire valoir un droit, un titre en une réclamation quelconque contre les propriétés ci dessus décrites, par suite d'irrégularités ou nullités dans les procédures, de la publication des annonces, de la description des dites propriétés, ou de l'adjudication en vente de lesdites propriétés à la vente, ou de toute irregularité ou illégalité dans les mouvements, les avis, les demandes, les sommations, le temps de la vente ou la manière laquelle le demandeur est devenu l'acquéreur, ou de tout autre mouvement quelconque sont par les présentes prévenues, au nom de la loi et de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans d'avoir à déduire dans les trente jours à partir de celui où cette monition paraitra pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ci-dessus faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 7 mai 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député greffier.
7mai—3f en 30 j

Succession de Thos. Osborne.

EN VERTU ET CONFORMÉMENT A UN ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 mai 1888. No 24,003, du dossier de la dite Cour, à moi adressé, je vendrai à l'encan, le VENDREDI, 29 juin 1888, à 11 heures a. m., au No 230 rue Annonciation, pour compte de la succession de Thomas Osborne, les biens immeubles suivants:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'lict borné par les rues Orange, Annonciation, Pacanier et Richard, étant la portion du fond de deux lots de terre, formant l'encoignure des rues Orange et Annonciation et mesurant 24 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds 6 pouces de face à la rue Orange.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le premier district de cette ville, dans l'lict borné par les rues Annonciation, Pacanier et Richard, étant la portion du fond de deux lots de terre, formant l'encoignure des rues Orange et Annonciation et mesurant 24 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur entre lignes parallèles de 125 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté opposé à la rue Annonciation.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, ayant huit chambres y compris celles du rez-de-chaussée, cave, cour briquetée, gaz dans toute la maison.

2° Un certain lot de terre d'une dimension triangulaire, appuyé avec trois côtés inégaux qui y appartiennent, situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'lict borné par les rues Chemin du Bayou, Kerlerec, Bruxelles et Dorgenois, mesurant au pied français 192 pieds de face à la rue Chemin du Bayou, 200 pieds de face rue Kerlerec et 64 pieds de profondeur à la ligne entre les rues Chemin du Bayou et Kerlerec.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, neuf, chambres avec un grand corridor, chiffonnier, gaz, etc.

Conditions—Comptant.
CLARA OSBORNE,
Executrice et Administratrice.
20 mai—20.27—juin 3.10.16.20

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Jacques Bellisle, cet qui a été nommé curateur à la succession de Jean Baptiste Bellisle, décédé, a présenté sa requête à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration à la succession de feu Marie Mary Phelps, veuve de James Whalen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, pourquoi ledit Jacques Bellisle ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 juin—5 9 14

Succession de Mme Mary Phelps, veuve de James Whalen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,274—Division C. Attendu que Jno B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Phelps, veuve de James Whalen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, pourquoi ledit Jno B. Vinet, administrateur public, ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juin—6 10 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Résidence de valeur

Dans le Premier, Troisième et Quatrième Districts.

—Dans l'affaire de—

Samuel C. Thelemann vs. Mme Jennie Waters et als.

Vente pour effectuer un partage.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—Bureau No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 30 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, et mesurant, conformément à un jugement et ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 18 mai 1888 et signé le 24 mai 1888, Docket No 23,764, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'lict borné par les rues Tchoupitoulas, Célestie, Religious et Nuns, désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. B. Pilié, voyer, en date du 4 juillet 1843, et mesurant au pied français 25 pieds 8 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'lict borné par les rues Cypress, Willow, Clara et Thalia, désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Chipaille, ancien notaire, conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face sur la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois à deux corps de logis, ayant 6 chambres de chaque côté, et connus par les Nos 220, 222, 224 et 226 rue Magnolia.

3° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'lict borné par les rues Magnolia, Erato, Clara et Thalia, désignés comme lots 7, 8 et 9 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 29 juillet, 1840, déposé en l'étude de A. Maureau, ancien notaire. Le lot No 9 mesure 22 pieds de face à la rue Magnolia, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces, et le lot No 6 forme l'encoignure des rues Melpomène et Thalia, et mesure 32 pieds 11 pouces et 9 lignes de face sur la rue Melpomène, sur une profondeur et de face à la rue Franklin, de 127 pieds et 9 pouces.

Les améliorations comprennent un magasin en bois, un cottage en bois double, ayant à peu près 8 chambres sur chaque côté et un autre cottage en bois à un étage dans le fond faisant face à la rue Franklin et connu par les Nos 292, 292 1/2 et 294 rue Melpomène.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'lict borné par les rues Melpomène, Willow, Clara et Terpsichore et mesure 32 pieds de face à la rue Melpomène sur une profondeur de 127 pieds et 9 pouces entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages ayant de 4 à 5 chambres sur chaque côté et connue par le No 290 rue Melpomène.

5° Un lot de terre de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, dans l'lict borné par les rues Levée ou North Peters, Esplanade, Champs Elysées, Français et Victoire, désigné comme lot 6 sur un plan de Barthélemy Lafon, arpenteur, en date du 4 juin 1827, et mesurant 32 pieds de face à la rue Levée ou North Peters sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages portant le No 3 de la rue N. Peters ou Levée.

Le tout dans les avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Quatrième District de cette ville, carré d'lict borné par les rues Camp, New Camp, St. André et Marie, étant une subdivision du carré borné par les rues du Camp, St. André, Chestnut et Ste. Marie désigné comme le terrain No 6 sur un plan dressé par Barthélemy Lafon, voyer, en date du 23 novembre 1846 et déposé en l'étude de C. V. Foulon, notaire, d'après lequel le dit terrain mesure 120 pieds de face sur la rue du Camp, sur une profondeur de 191 pieds, 7 pouces sur la ligne du terrain 5; et 174 pieds sur la ligne du terrain No 7.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à deux étages, ayant 8 on 10 chambres, et portant le No 522 de la rue du Camp.

6° Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Clio, Liberté, Quatrième et Sixième, et mesurant, d'après un plan déposé à la Quatrième Cour de Cité, 290 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Clio, sur la rue Erato; 310 pieds 9 pouces et 6 lignes de façade rue Cinquième et la même façade rue Sixième. Les dimensions exactes indiquées sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Hunter Stewart, voyer, daté le 1en 1888, et seront montrés sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers on plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à un et deux ans de crédit, portant intérêt à 6 pour cent par an, privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles dans les actes de vente passés devant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, comptant les droits d'enregistrements payables en 1883. Dix pour cent seront requis en dépôt pour assurer la vente.

30 mai—30—2 9 16 23 3 j juin

VENTES PAR LE CONNTABLE

Wm. Cosgrove vs Louis Gimbel "A. S. Johnson".

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle Orléans. No 1443. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable William Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée, je vendrai à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 3me jour de juillet 1888, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à Bay. Vivant de Z. Bruneau par acte passé par devant A. Doriac urt, notaire, le 19 janvier 1883, enregistré au Bureau des Transferts, livre 117, folio 84.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5 12 19 26 juil 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul E. Théard vs. Antoine Zanoli et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 23,963—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au lieu ci-après décrits, le MARDI, 3 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans cette ville, 2ème district, dans l'lict borné par les rues St Pierre, Bourbon, Orléans et Dauphine, mesurant à peu près 40 pieds de face à la dite rue St-Pierre sur une profondeur d'à peu près soixante dix pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances sur le dit lot de terre. Ensemble avec quarante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant pour payer la réclame tion du plaignant, à savoir: la somme de trois cent quinze dollars ($315 00) montant du dit jugement, plus les frais d'intérêt à compter à partir du premier mars 1880 et une autre somme de six cent trente dollars ($630) le montant des constructions ci-dessus décrites avec intérêt pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt dix dollars ($90) à partir du premier décembre 1881 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1882 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1883 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1884 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1885 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1886 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1887 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1888 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1889 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1890 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1891 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1892 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1893 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1894 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1895 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1896 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1897 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1898 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1899 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1900 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1901 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1902 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1903 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1904 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1905 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1906 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1907 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1908 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1909 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1910 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1911 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1912 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1913 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1914 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1915 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1916 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1917 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1918 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1919 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1920 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1921 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1922 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1923 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1924 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1925 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1926 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1927 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix dollars ($90) à partir du 1er décembre 1928 et avec huit pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingts-dix doll